

HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR PERSONNEL ÉLECTRICIEN - INITIALE



● Présentation de la formation

La formation préparatoire à l'habilitation électrique vise à sensibiliser le personnel électricien aux dangers de l'électricité et à la prévention des risques électriques. Elle fournit les bonnes pratiques à adopter pour garantir leur sécurité, celle du matériel électrique (pièces nues sous tension, prise de courant, disjoncteur, tableau électrique...) et des installations électriques.

Les stagiaires apprennent à limiter les risques d'accident en apprenant les règles de sécurité relatives à leur activité dans l'environnement électrique.

Différents niveaux d'habilitation électrique sont proposés durant la formation selon le domaine de tension et la nature des opérations à effectuer par le titulaire.

● Objectifs de la formation

A l'issue du stage, votre collaborateur doit être capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors de l'exécution de travaux sur des installations ou équipements électriques (en basse tension et haute tension).

- De respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18510 lors de l'exécution d'opération sur les ouvrages électriques.
- D'adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à votre établissement.
- D'obtenir l'habilitation électrique pour personnel électricien.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel électricien
Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

3 jours soit 21 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux ou dans nos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande
Inter-entreprises : à partir de 490.00 € HT / Personne
Intra-entreprise : à partir de 1 600.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Partie pratique supplémentaire.

Utilisation d'un tableau interactif et d'une armoire électrique murale.

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

Devenir proactif dans votre démarche de prévention.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Évaluation pratique sur platine.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.
- Carte d'Habilitation Électrique préremplie.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Equipement de Protection Individuel.
- Outillage.
- Tableau électrique pédagogique, maquette, BAES, et/ou votre poste de travail.
- Recueil d'instruction UTE C 18-510.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.



RENOUVELLEMENT

L'INRS préconise un Recyclage tous les **3 ans**.



Connaissances générales :

Les effets du courant.
Les zones d'environnement.
Les symboles d'habilitation.
La mise en sécurité d'un circuit.
L'utilisation des matériels.
Les équipements de protection.
La conduite à tenir en cas d'accident.

Rappels d'électrotechnique :

Courant continu – alternatif.
Loi d'Ohm.

Sensibilisation aux risques électriques :

Statistiques sur les accidents d'origine électrique.
Différents risques présentés par l'électricité ; Effets du choc électrique sur le corps humain.
Les partenaires de la prévention et leurs rôles.

Prévention des risques électriques :

Moyens de protection contre les contacts directs.
Matériels, appareillages, indices de protection, classes d'appareils.
Moyens de protection contre les contacts indirects.
Schémas de liaisons à la terre, appareillages (différentiel, transformateur de séparation, etc.).

Obligations légales :

Code pénal.
Principaux textes réglementaires.
Responsabilité du chef d'établissement.
Responsabilité des intervenants.

Publication UTE C 18-510 :

Généralités sur l'habilitation électrique.
Définitions.
Rôle du personnel habilité.
Limites réglementaires.

Travaux - Consignation :

Rôle du chargé de travaux.
Rôle du chargé de consignation.
Dispositions techniques à mettre en œuvre.
Prescriptions à respecter (consignation).

Vérifications - Mesurages - Essais :

Manœuvre de réarmement, consignation, d'urgence.
Dangers spécifiques aux dépannages, essais, mesurages.

Appareillage électrique :

Sectionneur, interrupteur sectionneur, disjoncteur, leurs fonctions.
Les symboles normalisés.

Matériel de protection individuel - Outillage :

Présentation des équipements de protection individuels, collectifs.
Appareils de mesurage ; Utilisation.
Précautions d'emploi.

Dangers spécifiques :

Distance minimale d'approche.
Mesures à prendre en cas d'incident.

Dispositions à prendre en cas d'accident d'origine électrique :

Secours aux victimes.
Incendie.

Travaux d'ordre électrique :

L'identification des ouvrages et installations BT et HT / Les fonctions des matériels électriques BT et HT.
Les mesures de prévention.
Les niveaux d'habilitation nécessaires.
Les différentes mises hors tension, séparations.
Les différentes consignations (en une ou deux étapes) / L'analyse des risques.
La préparation des travaux / Les travaux hors tension avec ou sans voisinage de pièces nues sous tension.
Le respect des consignes du chargé d'exploitation électrique et/ou chargé de travaux et/ou chargé de consignation.
Les instructions de sécurité / La rédaction des documents.

Entretien et Dépannage :

Les zones d'environnement.
Les risques spécifiques aux interventions BT et HT.
Les mesures de prévention.
La préparation d'une intervention.
Les niveaux d'habilitation nécessaires.
Les différentes interventions.
La mise hors tension, séparation, consignation.
Les consignes de l'exploitant et instructions de sécurité / La rédaction des documents.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

L'obligation de délivrer une habilitation électrique est fixée par le décret 2010-1118. L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Mis à jour le
1er février
2024

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Conforme au référentiel de l'INRS ED 6127.

Mise à jour de l'amendement de la norme NFC 18-510 paru en février 2020.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr

Organisme de formation certifié QUALIOPI et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.